

RÉSUMÉ DE DÉCISION D'INTÉGRITÉ

Entreprise	Démolition Probec inc.
Secteur d'activité	Entrepreneur général dans le secteur des bâtiments commerciaux et institutionnels
Date de la décision	22 avril 2025
Nature de la décision	Inscription au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA)

L'Autorité des marchés publics (AMP) a mené un examen d'intégrité auprès de l'entreprise Démolition Probec inc. Au terme de cet examen, l'AMP conclut que l'entreprise ne satisfait pas aux exigences d'intégrité auxquelles le public est en droit de s'attendre.

MOTIF RETENU :

- Démolition Probec inc. a eu un comportement répréhensible en surfacturant le temps de ses travailleurs et en facturant du matériel en trop dans l'exécution d'un contrat public.

EN CONCLUSION, L'AMP :

- **CONCLUT** que Démolition Probec inc. ne satisfait pas aux exigences d'intégrité requises en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP).
- **INSCRIT** Démolition Probec inc. au RENA pour une période de cinq ans, soit du 22 avril 2025 au 21 avril 2030.
- **INFORME** Démolition Probec inc. que, considérant cette inscription, elle sera inadmissible aux contrats publics pour une durée identique. L'entreprise ne peut donc présenter une soumission ou conclure tout contrat ou sous-contrat public, et ce, sans égard aux seuils déterminés par le gouvernement.